



Cas de harcèlement et licenciement

Par AurelieMalaux

Bonjour,

Je vis actuellement une situation très difficile d'acharnement de la part de ma responsable.

Je travaille en tant que directrice adjointe du marketing dans une Start-up qui fabrique des logiciels.

J' étais en période d'essai et on m'a demandé de quitter la société (après 2 mois).

J'estime être harcelée depuis mes premiers jours dans la société et je voudrais savoir quels recours je peux avoir SVP.

Voici les faits qui selon moi relèvent du harcèlement. Pourriez-vous SVP me donner votre avis et me confirmer qu'il s'agit bien de harcèlement ?

- On me parle très mal et en public lors de réunions, lorsque je fais des remarques ou des propositions.
- On critique toutes mes remarques, même celles qui sont évidentes comme par exemple un fichier qui manque dans un dossier à envoyer à un client.
- On ne me met pas en copie de beaucoup d'emails en lien à ma fonction
- On demande à d'autres personnes qui ne sont pas du domaine, leurs avis sur des missions dont je suis responsable et on préfère leur choix au mien pour prendre une décision finale
- On ignore la majorité de mes emails ou messages
- Après seulement quelques jours, ma responsable me dit qu'elle va sûrement se séparer de moi évoquant des raisons personnelles à elle et non professionnelles (raisons qu'elle ne m'a jamais expliquées).
- Pendant deux mois j'ai travaillé avec angoisse et peur sentant que quoi que je fasse je serais critiquer.

Je précise que j'ai plus de 15 ans d'expérience dans le marketing, ayant même travaillé pour des grands groupes et ayant toujours eu d'excellentes recommandations et évaluation.

Après un mois, j'ai voulu parler à la DRH de la société mais ma responsable m'a dit que je ne devrais pas que ce serait mal vu.

J'ai fait une forme de dépression et de multiples crises d'angoisse, une prescription médicale atteste de cela .

La société m'a notifié la fin de ma période d'essai pour des raisons professionnelles (raisons encore une fois jamais clairement dites).

Il existe des antécédents dans cette société semble-t-il.

Voici SVP mes questions :

- Mon licenciement a été effectif mais j'ai fait savoir que j'accusais ma responsable de harcèlement. Une enquête est en cours. Est-ce que mon préavis (de 15 jours) doit s'arrêter en attendant la décision de la commission ?
- La société me demande les preuves du harcèlement (SMS, témoignage, emails?). Dois-je leur donner ? Sachant que je ne sais pas s'ils sont réellement partiaux ?
- Dois-je avoir un avocat ou puis-je dans un premier temps tenter de négocier seul ?

- Que puis-je négocier si le harcèlement est révélé? Réintégration ? Dommages et intérêts ?
- Que faire si les témoins on peut de prendre la parole ?

Je suis vraiment perdue et je ne sais pas comment réagir.

Par avance je vous remercie pour votre aide

AM

Par kang74

Bonjour

Déjà il faudrait être cohérente : une rupture de période d'essai n'est pas un licenciement .
La période d'essai se rompt sans avoir à se justifier à tout moment .

Et il n'est pas anormal, tant que l'essai n'est pas validé, que vous n'avez pas les mêmes accès ou prérogatives que les autres (une rupture de période d'essai n'a pas de clause de non concurrence qui s'applique)
Pareil pour le fait d'écouter plus les propositions de personne qui connaissent la politique de la boite mieux que vous .

De plus certaines mesures protectrice du salarié ne s'applique pas pendant la période d'essai car vous pouvez mettre fin à la période d'essai à tout moment aussi .

Pour le reste, bien évidemment qu'il faut des preuves de ce que vous avancez .
La chronologie des faits est aussi importante .

Si vous faites relever cet harcèlement après avoir eu la communication que la période d'essai soit rompue, cela change quand même bien des choses ...

Donc effectivement il faut absolument voir avec un avocat car si , par rapport à vos preuves , le benefice est nul et que le risque est de payer les frais de procédure de la partie adverse, bon , bof ...